



MOT DU PRESIDENT

Enfin, après toutes ces attentes et suite à une négociation qui s'est étendue sur une période de deux (2) ans, les conventions collectives nous arrivent. Les signatures sont prévues pour le vendredi 10 avril et se feront à Montréal dans un hôtel du centre-ville.

Vous vivons des décrets depuis quatre (4) ans, il est temps de passer à autre chose et cette autre chose c'est une convention collective signée et porteuse de nouveaux droits et avantages importants.

Tout d'abord, pour plusieurs d'entre nous, il s'agira des premières augmentations de salaire dignes de ce nom depuis fort longtemps. C'est aussi une "rétro" qui devrait nous parvenir bientôt (l'employeur a, selon la convention collective, quatre-vingt-dix (90) jours pour payer ces sommes; cependant, il n'est pas défendu de croire que la C.E.C.M. puisse nous payer dans des délais plus courts).

C'est également pour les employés(ées) réguliers(ières) un mouvement de personnel amélioré, des retours progressifs au travail pour les accidentés(ées) et les personnes en longue maladie, un accès plus facile aux congés sans solde, etc.

Pour les temporaires, les employés(ées) du Service de l'éducation des adultes (chap.10), et des services de garde, c'est également une sécurité d'emploi accrue et l'accès à plusieurs clauses de la convention collective susceptibles d'améliorer leur vécu comme titulaire de poste à la C.E.C.M.

Afin d'éclairer davantage les membres du syndicat en regard de la nouvelle convention collective, les responsables du journal, dans un prochain numéro, se proposent de donner plus en détails les précisions sur les nouveaux avantages de notre contrat de travail. Je vous invite donc à consulter cette future publication et éventuellement la conserver pour référence.

Quant au travail quotidien au syndicat, les choses prennent tournure. Les nouveaux directeurs s'impliquent de plus en plus dans les divers comités, que ce soit au comité des griefs, santé-sécurité, au journal, etc., ce qui est promesse d'un renouveau syndical souhaité à l'A.P.P.A.

Pour aider ces personnes dans leur nouveau rôle, il y a eu des sessions de formation et d'autres sont à venir. De plus, il y a le congrès de la F.E.S.P. en juin prochain à Québec, et la plupart y seront.

L'implication du nouvel exécutif et du nouveau bureau de direction est totale. Un vent d'enthousiasme et d'énergie souffle sur l'Association. Je suis persuadé qu'il va s'accomplir beaucoup de travail syndical dans les années à venir.

Je me considère extrêmement privilégié en tant que président, de travailler avec cette équipe.

PIERRE TREMBLAY, président

LA PETITE HISTOIRE DU MOIS

TITRE: La ruée vers l'ordinateur

AUTEUR: Josette de Lafontaine avec la participation de: Christiane Vermeuilen

EN VEDETTE: La secrétaire et son patron

Toute ressemblance avec des événements ou des personnalités connues n'est que pure coïncidence.

Un jour, une secrétaire s'acharnait à produire le rapport annuel de son patron (remis en retard comme chaque année). Elle devait rattrapper le temps qu'il avait perdu en plus de faire les statistiques demandées et répondre aux exigences de la rentrée scolaire (répartition des élèves, demandes de contrats et percos par dessus). Tous ces rapports devaient être produits en même temps et sa tâche quotidienne devait aussi se vivre. QUEL MALHEUR, la vieille dactylo manuelle de notre secrétaire ne pouvait répondre au rythme cardiaque de son patron.

Pendant ce temps, dans le bureau voisin, un patron et sa secrétaire riaient et avaient l'air tellement de bonne humeur que notre patron s'informa des motifs de leur bonheur. Le patron voisin lui indiqua le merveilleux appareil qu'il avait acheté à sa secrétaire, UN MICRO-ORDINATEUR! QUELLE CHANCE! Alors le patron voisin montra avec fierté sa nouvelle machine et ses habiletés nouvellement acquises.

C'est ainsi que notre patron décida (ENFIN) de se conformer aux nouveaux besoins technologiques et d'acheter à sa secrétaire un ORDINATEUR. Mais, la lenteur des achats et réception des commandes (comme d'habitude) ne faisaient que stresser davantage notre patron et surtout sa secrétaire qui doit maintenant, en plus de ses tâches, voir à la santé de son patron. Ce dernier tellement inquiet, insiste fortement pour que sa secrétaire reçoive le perfectionnement en bureautique le plus tôt possible.

AUTRE MALHEUR! La session organisée par le comité paritaire du soutien technique et administratif est déjà commencée. Les délais de rigueur pour l'inscription sont écoulés pour l'année scolaire en cours et, en plus, on exige comme prérequis, le logiciel concerné et l'assurance d'un temps déterminé de pratique. Notre patron au désespoir et très nerveux de l'arrivée incertaine de son ordinateur, demande à sa secrétaire de se conformer aux exigences des nouvelles technologies et l'informe de la possibilité d'acquérir les connaissances en bureautique par des cours du soir.

Notre secrétaire qualifiée se sentant soudainement "inqualifiée" décida de lui calmer les nerfs en s'inscrivant au C.E.G.E.P. à tous les cours en bureautique.

Huit mois plus tard... Notre secrétaire possédait les techniques du secrétaire personnel, DBase III, Visio 3, PC File, Lotus 1-2-3 et Work Perfect. De plus, elle s'applique à pratiquer les fins de semaines sur Symphonie et Ré.

Son ORDINATEUR n'arriva qu'au mois de mai. QUEL SOULAGEMENT POUR TOUS.

Notre patron au comble de l'excitation, l'installa dans son bureau (fermé à double verrou) pour vérifier les conditions de réception de la marchandise et faire l'essai obligatoire lui permettant d'en tirer le maximum.

Notre secrétaire continua donc l'année scolaire avec sa vieille dactylo manuelle. L'été passa et notre patron disparut avec sa clé.

Septembre enfin arriva et la statique des débuts d'année scolaire aussi. Tous les rapports devaient être produits en même temps et toutes les employées s'affairaient en folie furieuse.

Le directeur de Service ordonna à tous les patrons de centraliser les MICRO-ORDINATEURS dans la salle de réunion qui serait dorénavant la salle de bureautique. Une grille horaire fut préparée pour réserver à chacun le temps (limité) afin de pouvoir se servir des micro-ordinateurs.

ENCORE UN MALHEUR! Notre secrétaire qui dîne de 11 h 30 à 12 h 30 obligatoirement, se voit accorder la période de 12 h 00 à 13 h 00. PASSONS!

A 11 h 00, notre secrétaire se dirige enfin vers son appareil. Son patron y est installé afin d'explorer de nouvelles techniques qu'il ne maîtrise pas encore. Il informe sa secrétaire qu'il utilise le temps accordé à cette dernière puisque son propre temps est trop court pour pouvoir pratiquer. Notre bonne secrétaire alla donc taper son rapport sur sa vieille Olympia 1930.

Les jours passèrent, octobre arriva et les projets de perfectionnement aussi. Notre aimable patron planifia de toute urgence, pour tout le personnel du service, une session de perfectionnement personnalisé. Etant donné l'urgence, le B.D.O.P., très présent pour répondre à ce genre de demande, organisa donc cette session.

MAIS le comité paritaire de perfectionnement du personnel administratif et technique exige au moins la participation de 12 à 15 personnes pour répondre aux besoins en perfectionnement d'un groupe et, bien entendu, il faut que ce perfectionnement s'adresse au personnel pertinent. Notre bon patron, ses confrères et les professionnels demandent donc à notre secrétaire de se joindre à eux afin d'obtenir le perfectionnement désiré.

La session intensive maintenant terminée, notre secrétaire doit rattrapper le temps perdu. Elle doit taper du matin au soir sur son vieux modèle RETRO afin de répondre aux délais requis par les divers travaux.

PENDANT CE TEMPS... notre patron, les professionnels et même les cadres qu'on n'avaient jamais vus assis à une dactylo même des plus sophistiquée sont tous affairés à dactylographier des textes à l'aide des claviers des micro-ordinateurs. Ils entrent des données du matin au soir pour leurs soit disant bénéfices personnels de connaissances et aussi la rapidité d'exécution. On a même renvoyé l'employée temporaire engagée à cette fin puisque c'est eux maintenant qui exécutent ses tâches.

4IEME MALHEUR! Notre vieille machine à écrire, tellement utile actuellement, a vécu sa dernière heure et s'est éteinte pour toujours. Notre patron angoissé et préoccupé à entrer toutes les données sur son ordinateur proposa à notre secrétaire de lui prêter sa dactylo portative personnelle pour une période temporaire. Seulement le temps de terminer l'entrée des données.

Notre secrétaire perfectionnée et très qualifiée, en colère, demanda immédiatement une mutation pour raison de santé mentale.

ENFIN UNE CHANCE! Un poste est ouvert, et elle l'accepte. Cependant on exige une condition particulière. La connaissance des micro-ordinateurs. Notre secrétaire fière de ses initiatives personnelles et très convaincue de ses acquisitions en bureautique veut absolument l'octroie dudit poste.

DERNIER MALHEUR! La particularité de l'exigence est le LOGICIEL **data flex**

Notre secrétaire s'écria et crie encore **C'EST ASSEZ ...**

REGIME COLLECTIF D'ASSURANCES AUTOMOBILE ET HABITATION DE LA S.S.Q.

La Fédération des Employés et Employées du Secteur Public, C.S.N., a signé une entente avec la compagnie d'assurances S.S.Q. afin d'offrir aux membres de cette fédération (dont nous sommes) des plans d'assurances automobile et habitation à des taux avantageux.

Outre les rabais importants sur les primes, ces plans offrent les avantages suivants:

- déduction par procuration bancaire sans frais (une éventuelle déduction à la source pourra être négociée avec la C.E.C.M.);
- exonération des primes à long terme sans frais supplémentaires;
- conversion en assurance individuelle sans frais.

Pour l'assurance habitation seulement:

- protection de valeur à neuf sans frais;
- protection contre l'inflation sans frais.

Quant aux rabais prévus sur les primes, ils s'établissent comme suit:

Assurance habitation

- rabais de base de 10% pour tout le monde;
- si pas de réclamation depuis 1 an, rabais de 12%
- si pas de réclamation depuis 2 ans, rabais de 14%
- si pas de réclamation depuis 3 ans, rabais de 24%
- si pas de réclamation depuis 4 ans, rabais de 26%
- si pas de réclamation depuis 5 ans, rabais de 28%
- si pas de réclamation depuis 6 ans, rabais de 30%

Assurance automobile

- rabais de base de 10%
- si aucune réclamation depuis 6 ans, rabais supplémentaire de 20%
- si une seule réclamation depuis 5 ans, rabais supplémentaire de 10%
- de plus, la S.S.Q. permettra une réclamation responsable par 4 ans, sans pénalité au dossier (habituellement, les compagnies exigent 5 ans).

Le tarif de base pour évaluer vos primes sera établi, à l'instar des autres compagnies, selon votre lieu de résidence.

Il se peut donc que certaines personnes ne trouvent pas leur compte avec cette assurance s'ils bénéficient déjà de rabais importants de leur prime. Cependant, nous croyons que la plupart des membres trouveront ces plans avantageux. Il est souhaitable cependant de faire une petite tournée de magasinage afin de constater si l'offre de la S.S.Q. vous avantage.

Ce service d'assurances est en vigueur depuis le 1er avril 1987.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, appelez la S.S.Q. au numéro 1-800-463-2343, ou compléter le carton réponse que nous joignons au journal.

(87-04-08)